

BP COIFFURE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

2023 / 2024

PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

MÉTIERS DE LA COIFFURE

Le titulaire du **Brevet Professionnel coiffure** allie la dextérité du coiffeur à la rigueur du gestionnaire.

Il établit un diagnostic du cuir chevelu et maîtrise toutes les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupes et de coiffage.

Il pratique des techniques de coloration et de mise en forme permanente. Il pose et entretient les prothèses capillaires, les perruques synthétiques et naturelles, et les postiches.

Il taille et entretient le système pilo-facial.

Ainsi, il accueille le client, le conseille et réalise des coiffures personnalisées pour hommes et femmes.

Il peut prendre en charge la gestion administrative et financière de l'entreprise. Il assure la vente et le développement des produits ou des services, et peut être amené à gérer du personnel.

Il peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, ou dans les entreprises de productions et de distribution de produits capillaires.

LE BP EST LE DIPLÔME D'ÉTAT NÉCESSAIRE POUR OUVRIR UN SALON DE COIFFURE.

TÂCHES

Le coiffeur **détermine** et **effectue** des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique. Il **conseille** et **aide** au choix de coiffures, coupes, et **coiffe** en tenant compte de la mode, de la morphologie et du goût du client et **intervient dans l'accueil** des clients et la **vente** de produits (accessoires de coiffure, produits de traitement capillaire, produits de beauté).

QUALITÉS REQUISES

- Patience, minutie
- Dextérité, adresse manuelle
- Rapidité
- Imagination
- Sens artistique
- Amabilité, sens du contact, du dialogue

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- > Avoir entre **16 et 29 ans**
- > Être **titulaire du CAP Coiffure**

CONDITION DE RECRUTEMENT ET STATUT

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de Handicap.

AUTRES SITUATIONS : CONTACTEZ-NOUS !

Pôle Coiffure Bien-être

117 rue de Nexon
87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 79 66 41

polecoiffurebienetre@gmail.com

www.polecoiffurebienetre.com



BP COIFFURE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ORGANISATION

- Durée de la formation : **2 ans**
- Début et fin de la formation : **Du 12/09/2023 au 30/06/2025**
- Rythme moyen de l'alternance :

1 semaine au CFA :
22h30 à l'école et 12h30 en entreprise
> 3 jours (mardi, mercredi et jeudi) à l'école
> 2 jours (vendredi et samedi ou vendredi et lundi) en entreprise

1 semaine en entreprise : 35h

- Diplôme : **Brevet Professionnel**
- Présence au CFA : **405 heures annuelles soit 18 semaines par an - 22h30 par semaine**
- Matières enseignées :

Enseignement général :
> Physique et chimie appliquées, biologie appliquée, expression et ouverture sur le monde

Enseignement professionnel :
> Pratique professionnelle (coupe, coloration, frisage, défrisage, entretien du système pilo-facial, coiffure événementielle), Technologie, Gestion et management de l'entreprise, Vente-conseil, Arts appliqués

POSSIBILITÉ DE VALIDER DES BLOCS DE COMPÉTENCES

OUI :

- en VAE
- en formation continue
- en formation diplômante

6 BLOCS DE COMPÉTENCE :

- Gestion de l'entreprise : Vente-Conseil
- Gestion de l'entreprise : Management et gestion d'un salon de coiffure
- Sciences et technologies
- Arts appliqués
- Expression et connaissance du monde
- Techniques professionnelles

ÉQUIVALENCE DU DIPLÔME

Etude du dossier au cas par cas.

Pour demander une équivalence : <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>

PASSERELLES

NON

DÉBOUCHÉS

Possibilité de poursuivre sa formation vers :

- > un **Brevet de Maîtrise Coiffeur**
- > un **Certificat de qualification professionnel (CQP) responsable de salon de coiffure**
- > un **BTS Métiers de la coiffure**

Avec un BP, **entrée dans la vie active**. Le titulaire du BP peut être **chef d'entreprise, gérant d'un salon de coiffure et manager une équipe de coiffeurs**. Il peut aussi exercer en tant que coiffeur à domicile et peut travailler dans de nombreux établissements : salons de coiffure, barber shops, instituts de beauté, entreprise de production et de distribution de produits capillaires, le milieu de la mode, du spectacle et de l'audiovisuel, hôpitaux, maisons de retraites...

RÉMUNÉRATIONS (BRUT)

Âge de l'apprenti	1ère ANNÉE	2ème ANNÉE
- de 18 ans	57 % du SMIC - 974,29€	67% du SMIC - 1145,22 €
de 18 à 20 ans	67% du SMIC - 1145,22 €	77% du SMIC - 1316,15 €
de 21 à 25 ans	80% du SMIC - 1367,42 €	80% du SMIC - 1367,42 €
26 ans et plus	100 % du SMIC - 1709,28 €	

Pour toutes informations relatives à notre école et personnaliser votre projet de formation :